

Image not found or type unknown



Superficie terrain érronée

Par **ulan**, le **26/09/2008** à **11:44**

Nous souhaitons acquérir une maison neuve dans un lotissement. L'annonce de l'agence spécifie maison de 90.00 M² environ et un terrain de 300 m² environ. Cependant lors de la visite de la maison et du terrain nous avons un doute sur la surface de l'ensemble. Le terrain est borné. Que devons-nous faire avant de signer devant le notaire ? Peut-on demander une réduction du prix de la maison ? Merci de votre réponse - Salutations